

---

**CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIODÉLÉVISION  
COMITÉ RÉGIONAL DU QUÉBEC**

CJMF-FM concernant des commentaires faits dans le cadre d'un épisode de  
*Le trio de l'enfer*

(Décision du CCNR 04/05-0761)

Rendue le 24 octobre 2005

T. Rajan (vice-présidente), L. Baillargeon, B. Kenemy, M.-A. Murat

---

**LES FAITS**

*Le trio de l'enfer* est une émission diffusée entre 15 h et 18 h chaque jour de semaine à l'antenne de CJMF-FM (93,3 de Québec). Cette émission consacrée à la discussion de l'actualité et au rock classique est animée par Robert Ross, Christian Riverin et Josée Guimond. Chaque jour, l'émission met également en vedette un commentaire par Alain Laforest. Pendant l'émission du 17 décembre 2004, la discussion a tourné autour de la situation de la radio à Québec ainsi que de la démission de Robert Gillet et de la méthodologie employée par Sondages BBM. On a également fait référence aux animateurs de radio de Québec qui soulèvent de la controverse, à savoir André Arthur et Jeff Fillion, que l'on a traité de « trous de cul ». La conversation suivante, à laquelle l'animateur Louis Lacroix a également participé, a eu lieu entre 16 h et 17 h. La partie du dialogue la plus pertinente dans le cas de la présente décision est reproduite ci-dessous, mais la version intégrale figure à l'annexe A :

Lacroix : On va faire, je vais vous faire la lecture de, d'un communiqué qui, euh, vient d'être émis par la direction du 93,3. Euhm, « La direction du 93,3 et l'animateur Robert Gillet ont annoncé aujourd'hui d'un commun accord que l'animateur quittait ses fonctions. Depuis le lancement de son nouveau format, la première étape pour le 93,3 était de valider auprès de l'auditoire de Robert Gillet que Robert Gillet pouvait reprendre sa place au micro. Avec 10,6 part de marché et un deuxième rang le matin, nous avons obtenu un premier sondage satisfaisant, » c'est ce qu'a déclaré le directeur général du 93,3, Jean-Paul Lemire. « La deuxième étape pour nous était ensuite de valider auprès des annonceurs leur intérêt à annoncer dans la deuxième émission matinale la plus écoutée. L'intérêt ne s'est pas manifesté malgré ces résultats. "Je tiens à

remercier mon équipe, mes auditeurs ainsi que la direction du 93,3 pour leur confiance, a déclaré Robert Gillet. Malgré toutes les embûches et le fardeau du passé, j'ai essayé de faire un retour avec une équipe que j'apprécie et avec une énergie que j'ai eu plaisir à retrouver. Dès le départ les règles étaient claires entre le 93,3 et moi. Les réactions au premier sondage allaient décider de ma situation. Je souhaitais revenir à la radio, mais de toute évidence les conditions du marché du Québec ne me le permettent pas. Merci encore à ceux qui m'ont suivi. J'espère qu'ils resteront fidèles au 93,3. L'important pour moi est maintenant de prendre du recul." » C'est ce qu'a conclu Robert Gillet. « Robert Gillet avait fait retour à l'antenne du nouveau 93,3 le 7 septembre dernier. C'est l'animateur Alain Laforest qui prendra la relève dès janvier au micro du 93,3 le matin. Depuis son entrée en ondes de 93,3 en septembre, Laforest suscite de vives réactions et un intérêt marqué pour la qualité de ses émissions de format opinion. » Ça c'est la lecture intégrale du communiqué qui vient d'être émis par le 93,3. Je peux vous dire également qu'évidemment il va y avoir une période transitoire avant l'arrivée d'Alain, euh, à titre d'animateur, euh, le matin. Ça va se faire, euhm, le, je pense que c'est le 4 janvier.

[...]

Ross : Ouais. ... Euh, c'est, euh, c'est une page de la radio qui se tourne en ce moment, pis c'est spécial ce qui se passe. Pis, Alain, c'est vrai, ton interrogation –

Laforest : Non, non, mais c'est ça, t'sais, on se dit et je comprends là, ce que, ce que Robert a fait c'est condamnable, c'est, c'est immoral, ça joue dans les sentiments des gens. Il a été condamné par un tribunal. Un tribunal qui a été critiqué. Il y a des gens qui ont remis en question totalement le système judiciaire. Pis entends, entendons-nous là-dessus là, Robert Gillet, moi, je l'ai dit depuis le début, j'suis pas d'accord avec ce qu'il a fait, mais il a pas violé personne. Il a pas eu d'autorité, il a pas eu, il a pas eu de prise de pouvoir sur une personne. T'sais ? Et, à quelque part aujourd'hui compte tenu du, de tout le *bashing* qu'on a fait sur lui, hein ? Et, et là, il, c'est fini. C'est fini. C'est pas fini là pour un an ou deux là. Je pense que Robert a tenté un, un, un retour et là, c'est terminé. Ça va être difficile de se replacer là. Un an, deux ans, trois ans. Et il y en a d'autres, des artistes dans le, dans la vie artistique qui ont fait des cochés; on a pardonné. Mais à cause du *bashing*, et là vous allez m'excuser parce que j'vais employer des termes, de deux trous de cul, c'est fini !

Ross : Mm.

Laforest : T'sais ? Et ces gens-là ont comme, ont comme –

Lacroix : La particularité des trous de cul, Alain ?

Laforest : Hein ?

Lacroix : La particularité des trous de cul, comme t'les appelles là, ceux qui drainent du monde.

Laforest : Mais c'est ça !

Lacroix : Ils sont écoutés et –

Laforest : Il y a-tu quelqu'un à quelque part qui va comprendre? Et je vous le dis là, puis encore une fois, faut toujours que je me répète pis faire attention

parce qu'on emploie des termes, je ne cautionne pas ce que Robert a fait. C'est condamnable. Mais, à quelque part tout le *bashing* qui a été fait par André Arthur et Jean-François Fillion, que je ne me gêne pas de les nommer aujourd'hui –

Ross : Mêmes sont [??]

Laforest : [?] a même impliqué des individus. On impliquait Cogeco parce que André Arthur a décidé de se venger à un moment donné. Je doute Cogeco parce qu'y s'est fait sacrer dehors, hein ? En impliquant Michel Carter, mais aujourd'hui ça résulte ça. Il y a-tu quelqu'un à quelque part dans la ville de Québec qui va réaliser ça ? Qui va le comprendre un moment donné ça ? Que ça ne peut plus exister du terrorisme des ondes ? Ça ne peut pas fonctionner. T'sais en quelque part, qu'est c'est qu'on veut comme société ? Et, et je me porte pas en grand défenseur de Robert Gillet là, comprenez-moi bien. Mais à quelque part ce qu'on vit aujourd'hui, ce qu'on vient de dire à seize heures vingt-cinq, et j'étais pas du tout dans le coup de Robert, tu peux le confirmer. Je savais pas ce que sera annoncé cet après-midi là. M'a carrément pris par surprise et ce sont mes émotions qui sortent. Je trouve ça, moi, garde à quelque part, [??] c'est qui le prochain ? C'est qui le prochain à Québec qui va manger une volée ? Pour, pour des raisons là, oui, certaines fois c'est des raisons justifiées, mais ben des fois c'est pas justifié. Parlez-en à Gérard Deltel de TQS qui a perdu sa *job* comme lecteur de nouvelles à TQS parce qu'il s'est fait planter par ces deux gars-là. Parce que Gérard Deltel un jour avait décidé de faire quatre reportages sur André Arthur, hein ? Et ces quatre reportages là dépeignaient le bonhomme tel qu'il était. Mais pendant un an il est parti en campagne pour le dénigrer. Comme il fait de Martin [?] de TVA actuellement. Il y a-tu quelqu'un à quelque part qui va comprendre que ça peut pas fonctionner comme ça dans la société ? Que, oui, tu peux dénoncer des situations, mais tu dénonces pas des situations quand t'es pas, quand c'est pas vrai ?!

Lacroix : Oui, Alain.

Ross : Je peux montrer du cœur.

Lacroix : Mais, sais-tu quoi ? Puis, je suis d'accord avec toi. T'sais, je veux dire, il y a des, il y a, il y a des, euhm, il y a des, comment je, comment, je cherche mes mots puis je les trouve pas. Il, euh, on, le, le vœu profond de, d'Arthur et Fillion c'est pas la vérité. C'est pas, c'est pas la grande justice. C'est les cotes d'écoute. Ils font des *shows* de radio. Ça toujours été ça. C'est un pouvoir sur les ondes pour avoir le plus gros nombre de gros quarts d'heure possible pour être capable de vendre des spots les plus chers possible pour aller chercher le plus de fric possible. Moi, ce qui, ce qui me dérange à la radio présentement à Québec c'est qu'au nom de la vérité, on crie des choses. Au nom de la vérité, la rectitude, au nom de la droiture, on sort des grandes affaires. *Fuck off!* C'est pour faire du fric, joual vert. Puis ça toujours été ça. Là ils ont eu, ils ont eu la peau de Robert. Ils ont eu la peau de Robert.

Laforest : Ouais [?] la peau. Il est vrai. Ils ont eu la peau de Jacques Tétrault aussi.

[...]

Ross : Ils sont pas là. Alors ça c'est une autre affaire. Les cahiers BBM c'est une chose. Les résultats véritables d'écoute s'en est une autre.

Laforest : C'est ça.

Ross : Je dirais, ce que j'ai dit, à la sortie des sondages, je le pense. Le plus fort dans un marché, celui qui est extrêmement fort, en réalité il est moins fort que ça. Et le plus faible dans un marché, et ça c'est tout marché confondu et c'est tout résultat BBM, celui qui est en bas de la liste, il est plus fort que ça. Et celui qui est en haut de la liste, il est un peu plus faible que ça. Parce que les gens des cahiers BBM, ils prennent ça comme un cahier de, pas de sondage mais un cahier de votes pour savoir c'est qui qui est le plus populaire. En tout cas, ça c'est une autre histoire. Mais bon, on est rendu là.

Le 22 décembre, un auditeur a fait parvenir la plainte suivante au CRTC, lequel l'a acheminée au CCNR selon sa pratique générale (on trouvera le texte intégral de toute la correspondance afférente à l'annexe B) :

Alain Laforest traite ses concurrents de « trous de cul », soit André Arthur et Jean-François Fillion.

Alain Laforest et l'animateur remettent en cause les résultats BBM .... Ils disent que ce n'est pas les vrais résultats ... parce qu'ils ont perdu ...

Alain Laforest banalise les actes commis par Gillet en disant qu'il n'était pas en situation d'autorité, que ce n'était pas du viol ... Qu'est-ce qu'il en sait ? A-t-il lu la sentence du juge Martin ? Il punit Gillet parce que la prostitution juvénile est de l'exploitation ... l'exploitation comprend la notion d'autorité ? Il ment, banalise, insulte la population et ses concurrents.

L'on parle de haute qualité depuis plusieurs mois à Québec.

Est-ce que le terme « trou de cul » est de haute qualité ?

Est-ce que commenter des procédures pendantes devant les tribunaux (procédures auxquelles le 93,3 est partie) est de qualité ... Est-ce que les ondes publiques doivent servir à plaider sa propre cause ?

Est-ce que banaliser des crimes sexuels impliquant de l'exploitation de mineurs est de la haute qualité ?

Est-ce que ridiculiser et banaliser les sondages BBM lorsqu'on perd est de la haute qualité ?

Que le 93,3 subisse ce qu'il a semé, c'est une chose, qu'il éclabousse les autres et transgresse toutes les règles pour se remonter, s'en est une autre.

Cette comédie a assez duré.

Le 7 mars, le directeur général de la station a répondu en partie comme suit :

Le 93,3 n'endosse aucunement ce niveau d'attaque qui dérange les auditeurs et soyez assuré que nous avons avisé notre animateur en ce sens.

Bien que nous ayons été victimes d'attaques verbales disgracieuses des animateurs Fillion et Arthur, nous n'encourageons pas ce niveau de discours. Nous travaillons plutôt à offrir une radio de bon goût qui met la table aux opinions et au rock classique.

Soyez assuré que nous prendrons toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter ce niveau de propos sur nos ondes.

Le 19 mars, le plaignant indiquait qu'il était insatisfait de la réponse faite par le radiodiffuseur.

## LA DÉCISION

Le Comité régional du Québec a examiné l'émission à la lumière des dispositions suivantes du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) :

### Article 6 – Présentation complète, juste et appropriée

C'est un fait reconnu que la tâche première et fondamentale de chaque radiotélédiffuseur est de présenter des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des textes éditoriaux d'une manière complète, juste et appropriée. Ce principe s'applique à toute la programmation de la radio et de la télévision, qu'il s'agisse des nouvelles, des affaires publiques, d'un magazine, d'une émission-débat, d'une émission téléphonique, d'entrevues ou d'autres formules de radiotélévision dans lesquelles des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des éditoriaux peuvent être exprimés par les employés du radiotélédiffuseur, leurs invités ou leurs interlocuteurs.

### Article 9 – Radiodiffusion

Reconnaissant que la radio est un média local et qu'il reflète par conséquent les normes de la collectivité desservie, les émissions diffusées aux ondes d'une station de radio locale doivent tenir compte de l'accès généralement reconnu à la programmation qui est disponible sur le marché, de la répartition démographique de l'auditoire de la station et de la formule empruntée par la station. Dans ce contexte, les radiodiffuseurs prendront un soin particulier de veiller à ce que les émissions diffusées à l'antenne de leurs stations ne comprennent pas :

[...]

(c) du langage qui est indûment grossier et injurieux.

Les décideurs du Comité régional du Québec ont examiné toute la correspondance afférente et ont écouté un enregistrement de l'émission faisant l'objet de la plainte. Ils en sont venus à la conclusion que bien que certains des commentaires ne dérogeaient pas aux dispositions de l'article 6 puisqu'ils n'étaient que l'expression de diverses opinions, le langage grossier enfreint cependant l'article 6 et l'alinéa 9 c) du *Code de déontologie de l'ACR*.

## Le langage grossier

Il est curieux, et peut-être même intéressant, que les cibles des commentaires dans l'émission actuellement mise en cause étaient deux annonceurs, notamment Jeff Fillion et André Arthur, qui avaient eux-mêmes été accusés dans le passé d'avoir fait des réflexions personnelles, méchantes et insultantes à l'endroit d'autres personnes qui ont été traitées de « trous de cul » par les animateurs de *Le trio d'enfer*. Dans un de ces cas, notamment *CJMF-FM concernant l'émission L'heure de vérité avec André Arthur* (Décision du CCNR 99/00-0240, rendue le 29 août 2000), ce Comité a déclaré :

Le langage injustifiablement incendiaire de l'animateur constitue un simulacre de liberté d'expression et le pire type d'excès journalistique auquel la radio interactive puisse succomber. Il n'ajoute absolument rien qui ait un tant soit peu de valeur au débat public. Il s'agit de remarques mesquines, outrageantes et haineuses. Loin d'être complètes, elles sont vides de sens, loin d'être impartiales, elles représentent la plus injuste utilisation d'un microphone à sens unique qui soit, et loin d'être bienséantes, elles sont déplacées et inappropriées.

Dans une autre décision rendue par ce Comité concernant l'autre des deux personnalités de la radio qui ont fait l'objet de la critique acerbe de CJMF-FM dans la présente affaire, notamment *CHOI-FM concernant Le monde parallèle de Jeff Fillion* (Décision du CCNR 02/03-0115, rendue le 17 juillet 2003), ce Comité a critiqué le langage employé dans ce cas-là dans les termes suivants :

Le Comité du Québec estime que l'animateur Fillion n'a aucunement fait preuve d'habileté. Au contraire, il s'est montré grossier et blessant. Il a lancé des épithètes méchantes et généralisées, dont on ne pouvait tirer qu'un fléau de malveillance; en effet, aucun auditeur sérieux n'aurait pu effectivement comprendre ce qu'avait fait son concurrent, le cas échéant, pour se mériter une telle critique. Ainsi, le Comité du Québec trouve par exemple que « hostie de prétentieux », « hostie de pas bon », « loser », « un vomi », « un chieur » et « un arbre avec des racines pourries » s'inscrivent dans cette catégorie alors que des commentaires ciblés comme l'accusation selon laquelle Jacques Tétrault était « un mauvais communicateur » qui avait perdu la plupart de ses auditeurs étaient de bonne guerre.

M. Fillion a fait preuve d'une totale insolence non seulement à l'égard de l'animateur concurrent mais aussi, et ce de manière plus importante, à l'égard du public qu'il *devrait* servir. [...] Tous les publics sont diminués par la diffusion de propos injustes ou inappropriés.

Bien entendu, le fait que ces animateurs aient usé de commentaires crus, insultants et méchants à l'endroit d'autres personnes ne justifie aucunement qu'un diffuseur présente du langage du genre à *leur* sujet.

À la seule occasion où l'on ait utilisé précisément l'expression « trou de cul » dans une affaire tranchée par un comité du CCNR, il s'agissait d'une supposée tentative d'être drôle. Dans *CKTF-FM concernant Voix d'Accès* (Décision du CCNR 93/94-0213, rendue le 6 décembre 1995), l'animateur a utilisé cette

expression pour qualifier les « Newfies » lorsqu'il a raconté une blague. Dans ce cas-là, ce Comité considérait que la station a enfreint le *Code de déontologie de l'ACR*. Même s'il est vrai que dans ce cas-là ce Comité a tranché en vertu de l'article sur les droits de la personne, il a trouvé que le langage utilisé était rude. Dans la présente affaire, le Comité ajouterait qu'il trouve qu'en plus d'être méchante et insultante, cette épithète cible personnellement la personne visée. Elle enfreint les deux dispositions du *Code* dont il est question plus haut.

Le Comité trouve également qu'à cette occasion, l'emploi de l'expression anglaise « *Fuck off!* » par l'animateur Louis Lacroix a également violé les mêmes dispositions du *Code* pour une autre raison. Il s'agissait de langage indûment cru et injurieux qui a été diffusé à un moment de la journée – la période après l'école – où l'on pouvait s'attendre que les enfants soient à l'écoute.

### **Les autres commentaires**

Pour ce qui est des commentaires au sujet de la méthode utilisée par Sondages BBM pour recenser l'auditoire, le Comité estime qu'il s'agissait simplement de l'expression d'une opinion concernant une question qui se rapporte à la profession (et au gagne-pain) des animateurs. Ces commentaires n'avaient rien d'inapproprié et ne dérogeaient pas pour autant aux normes codifiées.

Les autres commentaires mis en cause, notamment ceux concernant les infractions sexuelles de Robert Gillet en ce qui concerne une personne mineure intéressaient davantage le grand public. Comme il en a jugé dans le cas des commentaires précédents, le Comité ne trouve pas que les observations des animateurs soient inappropriées. Alain Laforest a bien précisé qu'il n'approuve pas de ce que M. Gillet a fait; toutefois, sa déclaration selon laquelle il n'était pas d'accord avec les résultats de la décision de la cour était toute aussi non équivoque. Mais, il ne l'a pas fait de façon irrespectueuse et c'est cela qui est tout particulièrement important. Il a expliqué, sur un ton objectif, qu'il considère que l'accusé n'était pas en situation d'autorité par rapport à la victime, ce qui constituait une question substantielle de son point de vue. Qu'il ait tort ou raison sous l'angle de la loi n'est pas la question. Il a justifié son point de vue et n'a pas fait de commentaires incendiaires ou sarcastiques en exprimant son désaccord. De plus, il ne s'agissait même pas de l'élément central de ses commentaires abondants à propos de M. Gillet, lesquels se rapportaient à la tentative de ce dernier en vue de faire un retour dans le domaine de la radiodiffusion. Il n'y a pas d'infraction à l'article 6 du *Code de déontologie de l'ACR* en raison des commentaires dont nous discutons dans cette partie de notre décision.

## La réceptivité du radiodiffuseur

Dans chaque décision du CCNR, le Comité saisi de la plainte évalue la réceptivité du diffuseur envers le plaignant. Bien entendu, le diffuseur n'est pas obligé d'être d'accord avec le plaignant, toutefois on s'attend à ce que les représentants du diffuseur qui sont chargés de répondre aux plaintes traitent des préoccupations du plaignant de façon approfondie et respectueuse. Dans le cas qui nous occupe, bien que le diffuseur ait fait une réponse plutôt courte au plaignant, il a convenu des préoccupations du plaignant et a indiqué les mesures qu'il avait prises pour éviter qu'une émission semblable ne soit diffusée à l'avenir. Le Comité ne constate aucun manquement à l'obligation du diffuseur de se montrer réceptif dans ce cas-ci.

## L'ANNONCE DE LA DÉCISION

CJMF-FM est tenue 1) d'annoncer la présente décision selon les conditions suivantes : une fois pendant les heures de grande écoute dans un délai de trois jours suivant la publication de la présente décision et une autre fois dans les sept jours suivant la publication de la présente décision dans le créneau dans lequel elle diffuse *Le trio de l'enfer*; 2) de fournir, dans les quatorze jours suivant la diffusion des deux annonces, une confirmation écrite de cette diffusion au plaignant qui a présenté la Demande de décision; et 3) d'envoyer au même moment au CCNR copie de cette confirmation accompagnée de la bande-témoin attestant la diffusion des deux annonces.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) a jugé que CJMF-FM a enfreint les articles 6 et 9 du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Le 17 décembre 2004, CJMF-FM a diffusé certaines insultes et épithètes méchantes au sujet de deux diffuseurs qui lui livrent concurrence, et aussi une autre expression crue et injurieuse, enfreignant ainsi l'article 6 du *Code de déontologie*, lequel dispose que les diffuseurs sont tenus de présenter les commentaires et opinions d'une manière juste et appropriée. En diffusant ces propos, CJMF-FM a également violé les dispositions de l'alinéa 9 c) du *Code de déontologie*, lesquelles interdisent la diffusion de langage indûment grossier et injurieux.

*La présente décision devient un document public dès sa publication par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision.*



---

## ANNEXE A

### Décision du CCNR 04/05-0761 CJMF-FM concernant des commentaires faits dans le cadre d'un épisode de *Le trio de l'enfer*

---

Le dialogue suivant a été diffusé à l'antenne de CJMF-FM dans le cadre de l'émission *Le trio de l'enfer* animée par Robert Ross, Louis Lacroix, Alain Laforest et Josée Guimond le 17 décembre 2004 à environ 16 h 17.

Ross : Il est seize heures dix-sept. Juste avant de s'entretenir avec Alain Laforest comme on le fait chaque jour à cette heure-ci, on s'en va dans la salle des nouvelles du 93,3. Louis Lacroix qui est là. Bonjour, Louis.

Lacroix : Bonjour, Robert.

Ross : Bon, alors on va faire, euh, ça pourrait paraître un peu laconique, mais on va faire la lecture d'un, d'un communiqué, un changement de, de, un changement de programmation jusqu'à un certain point au 93,3.

Lacroix : Ouais, c'est ça. On va faire, je vais vous faire la lecture de, d'un communiqué qui, euh, vient d'être émis par la direction du 93,3. Euhm, « La direction du 93,3 et l'animateur Robert Gillet ont annoncé aujourd'hui d'un commun accord que l'animateur quittait ses fonctions. Depuis le lancement de son nouveau format, la première étape pour le 93,3 était de valider auprès de l'auditoire de Robert Gillet que Robert Gillet pouvait reprendre sa place au micro. Avec 10,6 part de marché et un deuxième rang le matin, nous avons obtenu un premier sondage satisfaisant, » c'est ce qu'a déclaré le directeur général du 93,3, Jean-Paul Lemire. « La deuxième étape pour nous était ensuite de valider auprès des annonceurs leur intérêt à annoncer dans la deuxième émission matinale la plus écoutée. L'intérêt ne s'est pas manifesté malgré ces résultats. "Je tiens à remercier mon équipe, mes auditeurs ainsi que la direction du 93,3 pour leur confiance, a déclaré Robert Gillet. Malgré toutes les embûches et le fardeau du passé, j'ai essayé de faire un retour avec une équipe que j'apprécie et avec une énergie que j'ai eu plaisir à retrouver. Dès le départ les règles étaient claires entre le 93,3 et moi. Les réactions au premier sondage allaient décider de ma situation. Je souhaitais revenir à la radio, mais de toute évidence les conditions du marché du Québec ne me le permettent pas. Merci encore à ceux qui m'ont suivi. J'espère qu'ils resteront fidèles au 93,3. L'important pour moi est maintenant de prendre du recul." » C'est ce qu'a conclu Robert Gillet. « Robert Gillet avait fait retour à l'antenne du nouveau 93,3 le 7 septembre dernier. C'est l'animateur Alain Laforest qui prendra la relève dès janvier au micro du 93,3 le matin. Depuis son entrée en ondes de 93,3 en septembre, Laforest suscite de vives réactions et un intérêt marqué pour la qualité de ses émissions de format opinion. » Ça c'est la lecture intégrale du communiqué qui vient d'être émis par le 93,3. Je peux vous dire également que évidemment il va y avoir une période transitoire avant l'arrivée d'Alain, euh, à titre d'animateur, euh, le matin. Ça va se faire, euhm, le, je pense que c'est le 4 janvier.

Ross : [??].

Lacroix : Début du mois de janvier en tout cas.

Ross : Mardi 4, oui.

Lacroix : Et c'est moi qui va assumer la relève à compter de lundi là jusqu'au congé des fêtes en fait avec toute l'équipe régulière. Ça va être la formule que vous connaissez tous, la formule, euh, que j'avais montée avec Robert. Parce que, euh, le *show* de Robert, moi j'avais été le prod-, le producteur délégué. Alors c'est un *show* qu'on a monté ensemble, on va continuer cette formule-là. C'est pas le temps de refaire une programmation là. Et puis ensuite un nouveau *show* complètement va être mis en ondes à partir du, du 4 janvier prochain avec Alain à la barre, le matin.

Ross : Merci infiniment, Louis. Ça me fait plaisir. J'va vous dire, juste faire un petit commentaire, vous dire que ça, quand j'embarquais dans cette, dans cette émission-là, moi, on m'a demandé de travailler avec Robert. Le 2 septembre dernier quand on a fait l'annonce j'ai été fier de travailler avec Robert. Pis, euhm, on a tout donné ce qu'on était capable de donner. Je pense à Jean Fournier à la réalisation le matin. Je pense à Anne-Josée Cameron, aux arts du spectacle. Je pense à Lise Leclair à la recherche qui a fait un travail magistral. Je pense à Frédéric Meunier aussi qui, qui s'est joint à nous dès le début de l'émission. Alors ç'a été pour nous autres une aventure extraordinaire. On savait qu'on était en train d'écrire une page de la radio. Malheureusement ça se termine pas comme on aurait voulu que ça se termine. Mais que voulez-vous ? Euh, la direction a pris cette décision-là. Et puis on va vivre avec. Puis on va être là pour épauler Alain aussi lorsqu'il va revenir en ondes. Merci encore.

Lacroix : Salut.

[pause commerciale]

Ross : Seize heures vingt-et-un. Ben, il est là, Alain. Bonjour, Monsieur Laforest.

Laforest : Est-ce que Louis est encore là ?

Ross : Oui, oui, il est là, il est là.

Laforest : Okay. Est-ce que ça nous démontre, je pense que Louis va être d'accord avec moé, c'est, est-ce que quelqu'un a le droit dans la vie à une deuxième chance ? Et là, j'suis pas certain. J'suis pas certain dans le résultat et je comprends la décision des patrons parce qu'évidemment l'entreprise a besoin de faire l'argent. On fait pas de bénévolat à la radio quand on est une entreprise privée, on n'est pas subventionné comme peut l'être Radio-Canada.

Lacroix : Mais t'sais, le droit à la deuxième chance, moi je pense que tout le monde a droit à une deuxième chance, Alain, sauf que t'auras jamais, dans les communications, vécu une situation aussi particulière et aussi unique que celle qui s'est, qui s'est déroulée cet automne.

Laforest : Et on comprend que –

Lacroix : Pour les raisons qu'on connaît puis pour la réaction aussi qu'a eue des autres radios.

Laforest : Mais là, le problème –

Lacroix : Il, il y a un problème d'opinion, en fait. Il y a un état de fait au niveau de l'opinion publique quelque part.

Laforest : Oui.

Lacroix : Mais il y a aussi, euh, du pelletage de, de, de, de chiffres, disons, dans notre cour qui a eu pendant les derniers mois.

Laforest : Oui, pendant les deux dernières années.

Lacroix : Il faut, il faut mesurer tout ça là. Puis on travaille dans une entre-, une entreprise privée. Puis à un moment donné quand le fric rend [?] –

Laforest : Mais c'est ça.

Lacroix : -- il y a des décisions qui se prennent. Ça c'est du, tu changeras jamais ça.

Ross : Mais c'est ça. Mais une émission de radio, c'est un succès d'écoute. Ça je pense que les résultats de, du sondage de cette semaine étaient pas mauvais, étaient loin d'être mauvais. Alors ça c'est –

Laforest : En fait, celle-là, c'est un [?] niaiseux, hein. C'était pas mauvais, c'était pas hyper bon.

Ross : Non, mais quand même, moi, je prenais ça comme étant une partie du succès.

Lacroix : Ouais.

Laforest : À mon avis ç'a bien été là.

Ross : Ouais.

Laforest : Dans les circonstances.

Ross : Ouais.

Laforest : C'était comme bien parti.

Ross : Malheureusement ça s'est pas traduit en succès commercial.

Laforest : Ouais. Pis, euh –

Ross : Puis ça, on vit avec.

Laforest : Ça on vit avec.

Ross : Ouais. ... Euh, c'est, euh, c'est une page de la radio qui se tourne en ce moment, pis c'est spécial ce qui se passe. Pis, Alain, c'est vrai, ton interrogation –

Laforest : Non, non, mais c'est ça, t'sais, on se dit et je comprends là, ce que, ce que Robert a fait c'est condamnable, c'est, c'est immoral, ça joue dans les sentiments des gens. Il a été condamné par un tribunal. Un tribunal qui a été critiqué. Il y a des gens qui ont remis en question totalement le système judiciaire. Pis entends, entendons-nous là-dessus là, Robert Gillet, moi, je l'ai dit depuis le début, j'suis pas d'accord avec ce qu'il a fait, mais il a pas violé personne. Il a pas eu d'autorité, il a pas eu, il a pas eu de prise de pouvoir sur une personne. T'sais ? Et, à quelque part aujourd'hui compte tenu du, de tout le *bashing* qu'on a fait sur lui, hein ? Et, et là, il, c'est fini. C'est fini. C'est pas fini là pour un an ou deux là. Je pense que Robert a tenté un, un, un retour et là, c'est terminé. Ça va être difficile de se replacer là. Un an, deux ans, trois ans. Et il y en a d'autres, des artistes dans le, dans la vie

artistique qui ont fait des coches; on a pardonné. Mais à cause du *bashing*, et là vous allez m'excuser parce que j'avais employé des termes, de deux trous de cul, c'est fini !

Ross : Mm.

Laforest : T'sais ? Et ces gens-là ont comme, ont comme –

Lacroix : La particularité des trous de cul, Alain ?

Laforest : Hein ?

Lacroix : La particularité des trous de cul, comme t'les appelles là, ceux qui drainent du monde.

Laforest : Mais c'est ça !

Lacroix : Ils sont écoutés et –

Laforest : Il y a-tu quelqu'un à quelque part qui va comprendre ? Et je vous le dis là, puis encore une fois, faut toujours que je me répète pis faire attention parce qu'on emploie des termes, je ne cautionne pas ce que Robert a fait. C'est condamnable. Mais, à quelque part tout le *bashing* qui a été fait par André Arthur et Jean-François Fillion, que je ne me gêne pas de les nommer aujourd'hui –

Ross : Même sont [??]

Laforest : [?] a même impliqué des individus. On impliquait Cogeco parce que André Arthur a décidé de se venger à un moment donné. Je doute Cogeco parce qu'y s'est fait sacrer dehors, hein ? En impliquant Michel Carter, mais aujourd'hui ça résulte ça. Il y a-tu quelqu'un à quelque part dans la ville de Québec qui va réaliser ça ? Qui va le comprendre un moment donné ça ? Que ça ne peut plus exister du terrorisme des ondes ? Ça ne peut pas fonctionner. T'sais en quelque part, qu'est c'est qu'on veut comme société ? Et, et je me porte pas en grand défenseur de Robert Gillet là, comprenez-moi bien. Mais à quelque part ce qu'on vit aujourd'hui, ce qu'on vient de dire à seize heures vingt-cinq, et j'étais pas du tout dans le coup de Robert, tu peux le confirmer. Je savais pas ce que sera annoncé cet après-midi là. M'a carrément pris par surprise et ce sont mes émotions qui sortent. Je trouve ça, moi, garde à quelque part, [??] c'est qui le prochain ? C'est qui le prochain à Québec qui va manger une volée ? Pour, pour des raisons là, oui, certaines fois c'est des raisons justifiées, mais ben des fois c'est pas justifié. Parlez-en à Gérard Deltel de TQS qui a perdu sa *job* comme lecteur de nouvelles à TQS parce qu'il s'est fait planter par ces deux gars-là. Parce que Gérard Deltel un jour avait décidé de faire quatre reportages sur André Arthur, hein ? Et ces quatre reportages là dépeignaient le bonhomme tel qu'il était. Mais pendant un an il est parti en campagne pour le dénigrer. Comme il fait de Martin [?] de TVA actuellement. Il y a-tu quelqu'un à quelque part qui va comprendre que ça peut pas fonctionner comme ça dans la société ? Que, oui, tu peux dénoncer des situations, mais tu dénonces pas des situations quand t'es pas, quand c'est pas vrai ?!

Lacroix : Oui, Alain.

Ross : Je peux montrer du cœur.

Lacroix : Mais, sais-tu quoi ? Puis, je suis d'accord avec toi. T'sais, je veux dire, il y a des, il y a, il y a des, euhm, il y a des, comment je, comment, je cherche mes mots puis je les trouve pas. Il, euh, on, le, le vœu profond de, d'Arthur et Fillion c'est pas la vérité. C'est pas, c'est pas la grande justice. C'est les cotes d'écoute. Ils font des *shows* de radio. Ça toujours

été ça. C'est un pouvoir sur les ondes pour avoir le plus gros nombre de gros quarts d'heure possible pour être capable de vendre des spots les plus chers possible pour aller chercher le plus de fric possible. Moi, ce qui, ce qui me dérange à la radio présentement à Québec c'est qu'au nom de la vérité, on crie des choses. Au nom de la vérité, la rectitude, au nom de la droiture, on sort des grandes affaires. *Fuck off!* C'est pour faire du fric, joual vert. Puis ça toujours été ça. Là ils ont eu, ils ont eu la peau de Robert. Ils ont eu la peau de Robert.

Laforest : Ouais [?] la peau. Il est vrai. Ils ont eu la peau de Jacques Tétrault aussi.

Lacroix : Mais c'est comme –

Laforest : Dernier en liste.

Lacroix : C'est comme si le message est envoyé, tu vas te mettre dans mon chemin, moi, je vais m'or-, m'organiser pour que tu sautes, pour que tu crèves, t'sais ? Mais le problème ce qui est –

Laforest : Je me demande qui est prochain sur la liste.

Lacroix : Mais c'est pas, en tout cas –

Laforest : Parce que je m'inscris en faux contre ce qu'ils font.

Lacroix : Je dirais pas que c'est pas grave. Je dirais que s'ils étaient payés un salaire fixe dans une espèce de société d'État pour décrier des choses, je les prendrais plus au sérieux. Mais c'est de l'entreprise privée. Et c'est vraiment de l'entreprise privée. T'sais, je veux dire, si jamais, euh, non, je dirais pas de nom là t'sais, mais s'il y avait des, des gens d'affaires très connus en région qui à un moment donné se verraient trempés dans des affaires illicites, il y en a qui protégeraient Arthur puis Fillion là, t'sais. Sur certaines personnes, ils fermeraient leur boîte là.

Laforest : Mais oui, parce que c'est payant.

Lacroix : Parce que c'est payant pour eux autres là, t'sais. Mais bon, la, la, la *game* qu'on joue c'est une *game* d'information, de loisirs, mais de cotes d'écoute aussi. Et puis là on le voit. Les cotes d'écoute ont gagné et l'argent décide aussi là. Les cotes d'écoute ont gagné puis l'argent a parlé.

Laforest : C'est ça.

Lacroix : C'est exactement ce qui est arrivé.

Laforest : Là, ce qui nous reste à faire c'est de se remonter les manches puis d'offrir un bon produit, puis c'est ce qu'on va faire.

Lacroix : Oui.

Laforest : Un produit intelligent, un produit intéressant. Pas pompeux, pas péteux, pas prétentieux. On va informer les gens, on va se trouver à essayer d'avoir beaucoup de plaisir. C'est le temps qu'on ait du plaisir. Je pense que ensemble on est capable d'avoir du plaisir, puis on est capable d'avoir du plaisir avec le public. Puis à force d'avoir du plaisir, les gens vont venir.

Lacroix : C'est ce qu'on souhaite.

Laforest : Oui, ils vont venir. Ils sont là de toute façon.

Ross : Ben oui, sont là.

Laforest : Ils sont là, puis on les aime.

Ross : Ils sont pas là. Alors ça c'est une autre affaire. Les cahiers BBM c'est une chose. Les résultats véritables d'écoute s'en est une autre.

Laforest : C'est ça.

Ross : Je dirais, ce que j'ai dit, à la sortie des sondages, je le pense. Le plus fort dans un marché, celui qui est extrêmement fort, en réalité il est moins fort que ça. Et le plus faible dans un marché, et ça c'est tout marché confondu et c'est tout résultat BBM, celui qui est en bas de la liste, il est plus fort que ça. Et celui qui est en haut de la liste, il est un peu plus faible que ça. Parce que les gens des cahiers BBM, ils prennent ça comme un cahier de, pas de sondage mais un cahier de votes pour savoir c'est qui qui est le plus populaire. En tout cas, ça c'est une autre histoire. Mais bon, on est rendu là. T'sais, je veux dire on peut se mettre à venger sur tout ce qui bouge, mais moi, je, on, on fait pas de radio pour ça; on fait de la radio pour –

Lacroix : Tu serais pas capable.

Ross : -- pour informer. Je serais pas capable.

Laforest : [??] information.

Ross : Sauf que je t'avoue que j'ai mal à l'âme depuis quelques années à Québec. Honnêtement là, j'ai mal à l'âme. Pas parce que ces gars-là font de la radio comme ça. C'est pas ça qui m'écœure. Je le sais qu'ils font ce, ce genre de radio là justement pour avoir une plus grosse maison encore à St-Augustin. C'est correct ça, ils ont, 'y a pas de trouble avec ça. Ce qui me fait mal à l'âme c'est voir qu'y a autant de gens qui écoutent.

Laforest : Mm hm.

Ross : C'est ça que je trouve *tough*.

Guimond : Extrême pour la vérité, c'est tout qui sort de leurs bouches.

Ross : C'est ça. Une chance qu'ils sont là pour nous dire qu'est-ce qui se passe dans la vie. Mais ça, 'garde.

Laforest : Donc bien, je viens d'en dire un petit bout de vérité là.

Ross : Ouais ?

Lacroix : Mais, moi, je peux pas rentrer dans la tête des gens puis penser à leur place.

Laforest : C'est ça.

Lacroix : Fait qu'Alain, mais bonne chance.

Laforest : Ben, 'garde, écoute. C'est le moral de l'histoire parce qu'y a toujours un moral à l'histoire.

Ross : Mm.

Laforest : Fait que je m'en viens le matin quatre mois plus tard que prévu.

Ross : Ouais, c'est vrai.

Laforest : C'est ça qui était initialement prévu.

Lacroix : C'est vrai, c'est vrai.

Laforest : Alors –

Lacroix : Mais bonne chance.

Laforest : Nous, nous serons ensemble et nous ferons une équipe extraordinaire et on aura beaucoup de plaisir.

Ross : Ouais. Louis, tu vas être là toé le matin ? Alors tu continues ?

Lacroix : Ben, oui.

[tous rient]

Ross : L'heure de midi, il se passe quoi sur l'heure du midi ?

Laforest : Euh, je demande au *boss*.

Ross : Okay. C'est le bureau de, troisième bureau à –

Laforest : Troisième [?????].

Lacroix : Bon, ben, Louis Lacroix, bonne fin de semaine.

Ross : Merci beaucoup. On se reparle lundi.

Laforest : Salut, les gars.

Ross : Bye.

? : Bye.

Laforest : Bye. Salut, chers auditeurs, on vous aime.

---

## ANNEXE B

### Décision du CCNR 04/05-0761 CJMF-FM concernant des commentaires faits dans le cadre d'un épisode de *Le trio de l'enfer*

---

#### La plainte

La plainte suivante en date du 22 décembre 2004 a été envoyée au CRTC and transmise au CCNR :

Alain Laforest traite ses compétiteurs de « trou de cul » soit André Arthur et Jean-François Fillion.

Alain Laforest et l'animateur remettent en cause les résultats BBM .... Ils disent que ce n'est pas les vrais résultats ... parce qu'ils ont perdu ...

Alain Laforest banalise les actes commis par Gillet en disant qu'il n'était pas en situation d'autorité, que ce n'était pas du viol ... Qu'est-ce qu'il en sait ? A-t-il lu la sentence du juge Martin? Il punit Gillet parce que la prostitution juvénile est de l'exploitation ... l'exploitation comprend la notion d'autorité ? Il ment, banalise, insulte la population et ses compétiteurs ?

L'on parle de haute qualité depuis plusieurs mois à Québec.

Est-ce que les termes « trou de cul » sont de haute qualité ?

Est-ce que commenter des procédures pendantes devant les tribunaux (procédures auxquelles le 93,3 est partie) est de qualité ... Est-ce que les ondes publiques doivent servir à plaider sa propre cause ?

Est-ce que banaliser des crimes sexuelles impliquant de l'exploitation de mineures est de la haute qualité ?

Est-ce que ridiculiser et banaliser les sondages BBM lorsqu'on perd est de la haute qualité ?

Que le 93,3 subisse ce qu'il a semé, c'est une chose, qu'il éclabousse les autres et transgresse toute les règles pour se remonter, s'en est une autre.

Cette comédie a assez duré.

Agissez SVP ...



## **La réponse du radiodiffuseur**

Le radiodiffuseur a répondu au plaignant le 7 mars 2005 :

Monsieur,

J'aimerais vous confirmer, par la présente, avoir pris connaissance de votre plainte au sujet des propos tenus par notre animateur, Alain Laforest.

Le 93,3 n'endosse aucunement ce niveau d'attaque qui dérange les auditeurs et soyez assuré que nous avons avisé notre animateur en ce sens.

Bien que nous ayons été victimes d'attaques verbales disgracieuses des animateurs Filion et Arthur, nous n'encourageons pas ce niveau de discours. Nous travaillons plutôt à offrir une radio de bon goût qui met la table aux opinions et au rock classique.

Soyez assuré que nous prendrons toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter ce niveau de propos sur nos ondes.

J'espère le tout à votre entière satisfaction.

## **Correspondance afférente**

Le plaignant a écrit au CCNR le 19 mars :

Veuillez prendre les dispositions pour rendre une décision SVP.